

Communiqué de presse

Juillet 2023

Aménagement territorial :

Signature du contrat « Territoires en action » du Pays Graylois, et de deux conventions « Centralités rurales en Région » avec les Communes d'Arc-lès-Gray et Gray

SIGNATURE DU CONTRAT « TERRITOIRES EN ACTIONS » (TEA)

La Région investit près de 170 millions d'euros à travers les contrats « Territoires en action » (TEA) pour accompagner les projets des collectivités contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité de tous les territoires.

35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire régional, signeront ces contrats avec la Région pour la période 2022-2028. Ils bénéficieront ainsi de financements régionaux en vue de la mise en œuvre de leurs projets, dans divers domaines, tels que : le traitement d'espaces dégradés ou de friches, la rénovation énergétique de bâtiments publics, les aménagements d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, les équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), les pistes cyclables. Les projets retenus répondront à des critères ambitieux en termes de sobriété foncière et de performance énergétique bâtementaire.

Ces nouveaux contrats outillent des projets cohérents avec la stratégie de développement portée par les territoires, notamment en faveur de :

- l'adaptation au changement climatique ;
- l'offre nouvelle de services à la population ;
- le développement des mobilités durables du quotidien ;
- l'accès à la santé.

Ces contrats s'articulent également avec d'autres dispositifs régionaux mis à disposition des territoires (Centralités rurales en Région, LEADER, FEDER territorial, Fonds d'aide aux projets, etc.), afin d'optimiser le soutien aux projets de développement local.

Dans le cadre de ce contrat, le territoire du Pays Graylois bénéficiera d'un soutien régional à hauteur de 1 747 616 €. L'ambition du Pays Graylois est de devenir une « Terre de transitions ».

La mise en œuvre de ce projet de territoire se décline autour de quatre axes d'intervention du contrat :

1. Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique (axe obligatoire). À travers cet axe, le Pays vise la sobriété foncière, l'urbanisme durable et l'alimentation de proximité. 34,2 % de l'enveloppe est orientée vers cet axe.
2. Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population, pour garantir le niveau de vie et un accès équitable sur le territoire. 48,7 % de l'enveloppe est orientée vers cet axe.
3. Faciliter l'accès à la santé pour tous (axe facultatif), pour maintenir l'offre de soins, développer un environnement favorable à la santé. 7,1 % de l'enveloppe est orientée vers cet axe.

CONTACTS PRESSE RÉGION BFC

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

4. Favoriser les mobilités durables du quotidien (axe facultatif). Cet axe permet de développer des itinéraires cyclables du quotidien et plus largement, d'accompagner des mobilités douces et/ou collectives. L'enveloppe n'est à ce jour pas mobilisée sur cet axe.

Le territoire a choisi de maintenir 10 % de son enveloppe non-affectée à un axe. Cette somme pourra être ventilée sur un ou plusieurs axes en cours d'exécution du contrat par l'instance de gouvernance locale.

Ce territoire sera également éligible à un soutien aux fonds européens FEDER rural pour 4 thématiques :

- Villages intelligents ;
- Mobilité durable ;
- Renouvellement urbain en milieu rural ;
- Tourisme et culture.

Les projets correspondants pourront bénéficier de ces fonds selon le cadre défini.

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DES CONVENTIONS « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION » DES COMMUNES D'ARC-LES-GRAY ET GRAY (70)

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des 4 piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

CONTACTS PRESSE RÉGION BFC

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont possibles :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000€ pour un soutien à des actions s'inscrivant dans cette stratégie.
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000€, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées) ;
- associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a déjà délibéré le **conventionnement de 64 communes**.

- Les communes de Gray et Arc-lès-Gray ont élaboré leur stratégie autour de 3 axes majeurs, visant à maintenir le rôle de centralité pour la population locale, tout en confortant le cadre de vie et l'offre de services à la population. Il s'agit : d'adapter l'aménagement des territoires face au changement climatique en s'inscrivant dans les logiques de transition écologique et énergétique,
- d'assurer l'attractivité résidentielle et une offre territoriale adaptée aux besoins de la population,
- de renforcer l'offre d'équipements structurants pour conforter le rôle de centralités de l'unité urbaine.

Lauréates du dispositif national Petites Villes de Demain, les communes disposent déjà d'une stratégie de redynamisation de son centre-bourg. Les communes sont ainsi éligibles à une enveloppe de 500 000 euros de soutien régional chacune.

Dans ce cadre, la Région et les différents territoires concernés signeront le :

21 juillet 2023 à 9 h à Gray

Salle du Conseil
Hôtel de Ville de Gray
Place Charles de Gaulle

le contrat « Territoires en action » avec le Pays Graylois et les deux conventions « Centralités rurales en Région » des communes d'Arc-lès-Gray et Gray,

en présence d'Éric HOULLEY

**Vice-Président de la Région en charge de la Cohésion territoriale,
de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels.**

La presse est invitée à ces signatures

**CONTACTS PRESSE
RÉGION BFC**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08